



Gros problème avec mon bailleur

Par Mica, le 02/05/2013 à 15:18

Bonjour, j'ai de gros problème avec mon propriétaire, j'aurais besoin d'aide...

Je ne sais pas si j'aurais la place de tout vous expliquer. Mon bailleur est un véritable magouilleur : prison, diffamation, gros dossier sur lui au niveau de ses logements... Chose que je ne savais pas avant de prendre cette appartement.

Cela fait 8 mois que j'habite dans un logement, ou il y a du moisis sur les murs, de l'eau qui remonte des logements plus bas, une sorte de fuite d'eau, ou mon compteur électrique est relié à celui des communs (et oui je paye l'électricité des communs avec EDF et avec mes charges...), ou les velux quand on les ouvre il y a de l'eau qui tombe... et j'en passe.

Bien évidemment, j'ai bien mis mon bailleur au courant mais : ce n'est rien, et pour ce qui est du moisis c'est ma faute ! J'ai parler avec les voisins, et ils m'ont dit que c'était normale : il repeint sur les trucs moisis, il cache plein de chose : le logement au dessous de chez moi est inhabitable car remplis d'eau et tout. L'une de mes voisines nettoie tous les jours sa salle de bain car le mur devient noir tout les jour, d'autres voisins se grattent la nuit... C'est vraiment un cercle vicieux, car, ce bailleur ce présente comme une entreprise immobilière pour les étudiants, la première fois il est super gentil, après c'est insultes à gogo.

Pour ma part, le jour de mon emménagement, j'arrive à son bureau, il me donne les clefs et me dit ' envoyé moi votre état des lieux par mail ' --> Bon, moi qui ne connaît rien , je le fais par Email, comme il me le demande. Mais après de multiples recherches je vois que c'est du grand n'importe quoi, et que donc je n'ai pas d'état des lieux.

De plus, je devais y habité le 31 Aout mais j'y suis rentrée le 1 Sept, car le proprio n'avait dit que les anciens locataires étaient encore la, mais les voisins n'ont qu'ils étaient parti en juillet, avec résiliation du contrat, mais que pour les faire payer jusqu'au bout, il ne leur avaient pas rendu les clefs...

Je vie avec mon ami, nous sommes étudiants, nous en avons plus que marre.

Nous avons saisi la commission de conciliation, mais nous en serons plus le 5 juin.

Mais, mes voisins ont déjà fait ça, et aussi d'autre choses avec des associations et tout mais la réponses est toujours la même : il a tourné son contrat tellement bien qu'ils ne peuvent rien y faire.

Mon voisin du dessous est le fils du Maire de la ville, et c'est pour vous dire, même lui n'arrive pas partir de là. (suite après)

Par Mica, le 02/05/2013 à 15:19

Suite :

De plus, il rend la caution seulement si on lui trouve un autre locataire... Il est bourré sur son lieu de travail, pour moi, il n'est impossible d'aller payer mon loyer seule (même pour mes voisines) nous avons vraiment très peur de lui. Il n'hésite pas à insulté si on ne fait pas ce qu'il dit.

Je n'ai pas tout dit, mais c'est le principale. J'espère que vous pourriez m'aider... Si vous voulez plus d'informations, ou voir le contrat, il n'y a pas de soucis.

Merci beaucoup à tous.

Par **janus2fr**, le **02/05/2013** à **15:22**

Bonjour,

Vu la situation que vous décrivez, la solution la plus simple est de chercher un autre logement et de déménager au plus vite...